

Mise en place de l'aide personnalisée

Rentrée 2008-2009

Le contexte

→ 15% des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec (échec qui n'est pas compensé ensuite)

————→ *diviser ce nombre par 3 en 5 ans*

→ 18% d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois à l'école élémentaire (or, le redoublement est souvent inefficace)

————→ *faire baisser sensiblement ce taux*

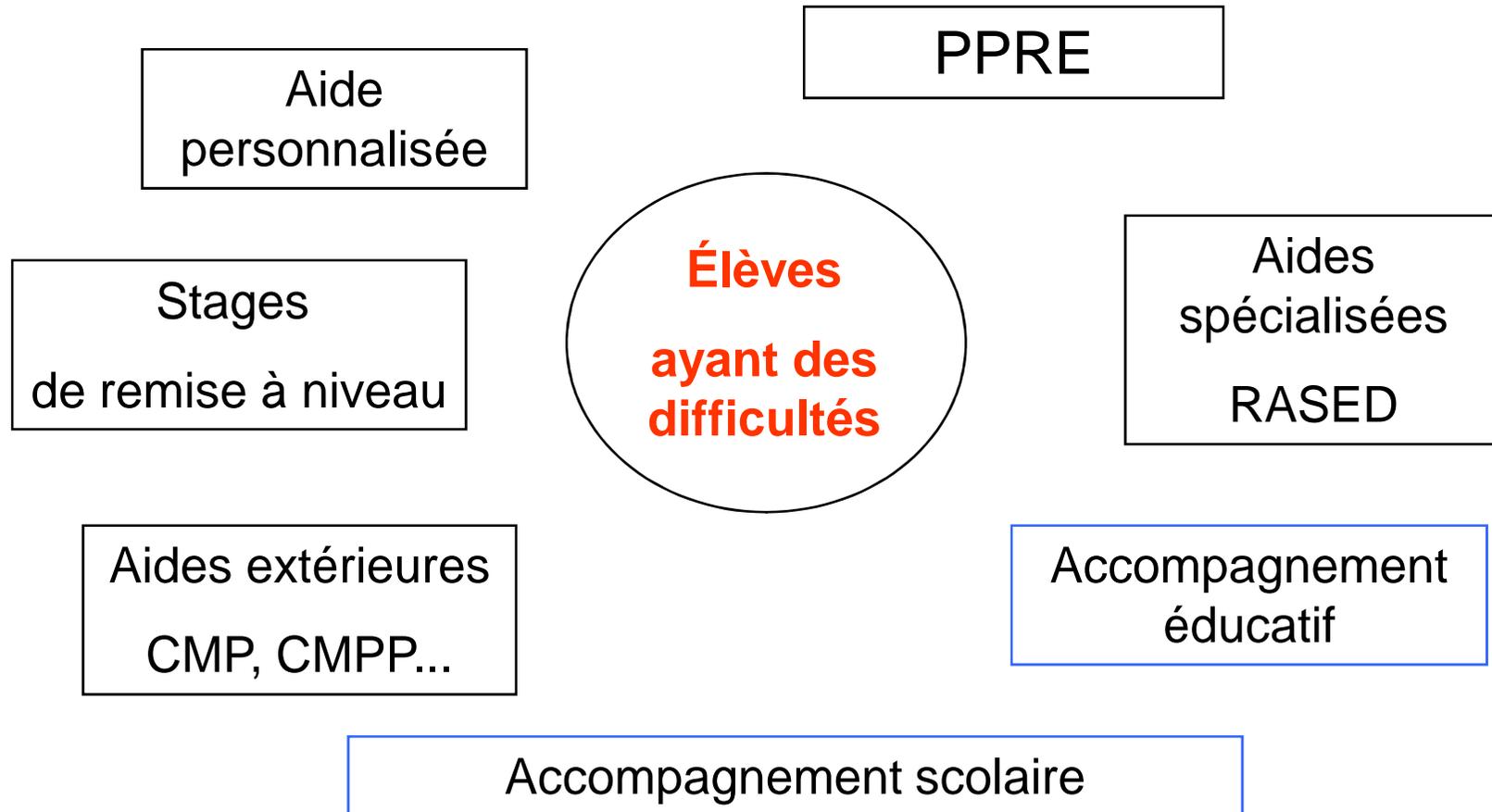
1. L'aide aux élèves

La différenciation pédagogique dans la classe est le premier moyen d'aide aux élèves

Elle se complète de :

- **l'aide personnalisée aux élèves**
- **l'accompagnement éducatif**
- **des stages de remise à niveau**

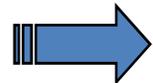
Différenciation en classe



2. Ce qui change

2.1 Dans le fonctionnement des écoles

- Une organisation du temps scolaire semblable pour tous

 *36 semaines de classe*

- Maximum de neuf demi-journées par semaine à l'exception du samedi matin
- Journée ne pouvant excéder 6 heures d'enseignement

2.2 Pour les élèves

24 heures

d'enseignement scolaire pour tous les élèves

2 heures

d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant
des difficultés d'apprentissage

2.2 Pour les enseignants

- 36 semaines de classe
 - 27 heures hebdomadaires
- ⇒ 24 heures d'enseignement à tous les élèves
- ⇒ + 3 heures → **108 heures annuelles**

108 heures annuelles

- ↪ **60 heures** d'aide personnalisée
- ↪ **24 heures** : travaux en équipe, relations familles, P.P.S.
- ↪ **18 heures** : animations pédagogiques, formation
- ↪ **6 heures** de conseils d'école

3. Modalités d'organisation de l'aide personnalisée

- ➔ 72 h possibles / année / élève
à raison de 2 heures par semaine maximum
Préconisation : modules de 5 à 7 semaines
- ➔ 60 heures pour chaque enseignant :
 - ↪ 12 heures au maximum pour l'organisation, l'identification des élèves en difficulté et le choix des modalités de l'aide
 - ↪ 48 heures d'aide au minimum devant les élèves

4.1 Le dispositif d'aide personnalisée est...

Défini par le conseil des maîtres



Proposé à l'IEN pour validation



Inscrit dans le projet d'école
Présenté au conseil d'école

4.2 Ce dispositif à présenter comprend :

1 - Le repérage des difficultés des élèves

- ↳ *Évaluations institutionnelles*
- Évaluations départementales*
- Évaluations de classe, d'école*

2 - L'organisation hebdomadaire

3 - Les modalités d'évaluation des effets

- ↳ *Évaluation des effets en termes de progrès*

5. Modalités de mise en œuvre de l'aide personnalisée

Qui met en œuvre ?

Prioritairement le maître de la classe,
sinon il coordonne.

Pour qui ?

Des élèves dont les besoins ont été identifiés en termes de compétences évaluées.

Avec qui ?

Les parents

Leur **adhésion** est essentielle.

- ↳ Les rencontrer
- ↳ Présenter le projet
- ↳ Proposer une durée
- ↳ Présenter l'emploi du temps hebdomadaire
- ↳ Obtenir leur accord

L'aide personnalisée, ce n'est pas...

Une étude surveillée

Un atelier périscolaire

Se substituer au RASED

Faire une reprise « à l'identique »

Stigmatiser

C'est...

C'est...

- ***Pour l'élève :***
 - Le replacer en situation de réussite
 - L'aider à trouver des stratégies efficaces
 - Lui permettre de transférer dans la classe
- ***Pour l'enseignant :***
 - Travailler les compétences non acquises
 - Élaborer un projet d'actions et le mettre en œuvre
 - Réguler et évaluer

...